



Passage de l'IR à l'IS

Par **GEMzaza**, le **26/05/2025** à **09:58**

Bonjour,

J'ai créé une SCI en octobre 2024 avec mon papa pour acheter ma résidence principale. Je dois déménager pour des raisons professionnelles et j'aimerais le louer d'ici un mois et demi. J'ai essayé de voir pour passer de l'IR à l'IS mais la date limite est le 31 mars. On m'a dit que la location meublée forcerait le passage à l'IS. Est-ce que quelqu'un serait calé sur le sujet afin d'en discuter, je ne sais pas quelles démarches suivre...

Merci, bonne journée

Par **Zénas Nomikos**, le **26/05/2025** à **11:19**

Bonjour,

[quote]

Les revenus que vous percevez de la location de logements meublés sont soumis à l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

Pour les recettes locatives perçues en 2024, vous devrez les déclarer en avril 2025, à l'occasion de votre déclaration annuelle de revenus.

[/quote]

Source : [**IR BIC**](#)